



GRANDJEAN  
&Co

# le News

AUTOMNE 2011



Votre Courtier  
c'est la meilleure  
des assurances

**Rudy BAUVIR**

Direction  
Tél 061/210 607  
rudy.bauvir@cgc.be

**Alfred GRANDJEAN**

Fondateur-consultant  
Tél 061/210 605  
alfred.grandjean@cgc.be

**Christophe GLAISE**

Chargé de clientèle  
Tél 061/210 609  
christophe.glaise@cgc.be

**Denise MONFORT**

Tél 061/210 603  
Gestion Contrats  
denise.monfort@cgc.be

**Patricia DESIROTTE**

Tél 061/210.604  
Gestion Contrats  
patricia.desirotte@cgc.be

**Émilie DABE**

Tél 061/210 617  
Gestion Contrats + Sinistres  
emilie.dabe@cgc.be

**Elodie GEORGES**

Gestion contrats + Sinistres  
Tél 061/210 602  
elodie.georges@cgc.be

**Ghislain KECH**

Tél 061/210 608  
Responsable Banque Bastogne  
ghislain.kech@cgc.be

**Stéphanie WIDART**

Tél 061/210.611  
Assistante Banque Bastogne  
stephanie.widart@cgc.be

**Dominique JAMOTTE**

Tél 061/533 100  
Responsable Banque Libramont  
dominique.jamotte@cgc.be

**Dominique BAUVIR**

Tél 061/234 555  
Responsable Assurance Libramont  
dominique.bauvir@cgc.be

## Éditorial

Si l'on observe les années précédentes, on constate que rarement la météo est au rendez-vous des étés en Belgique! 2011 n'aura pas échappé à la règle....

Malgré tout, nous espérons que vous avez profité de l'un ou l'autre moment de détente, de l'une ou l'autre escapade en Belgique ou à l'étranger pour recharger vos batteries durant cet été.

C'est le cas pour toute notre équipe, qui est d'attaque pour vous servir au mieux, tant en banque qu'en assurance.

L'automne qui s'installe, avec les jours qui raccourcissent, est une saison propice aux vols dans les habitations. Nous vous rappelons dans ce news quelques bonnes habitudes à prendre, qui ne coutent rien, et qui permettent de minimiser le risque de cambriolage.

L'occasion est belle également de vous rappeler tout ce qui est couvert par votre contrat d'assurance « Incendie ». Vous vous rendez compte que la couverture proposée par votre contrat, s'il a été bien souscrit, est étendue à bien d'autres risques que le feu!

Enfin en dernière page, nous vous proposons une solution pour faire fructifier votre argent en toute tranquillité, à l'abri des orages qui secouent le paysage financier de ces derniers temps!

Bonne lecture!

Visitez notre site:  
**www.cgc.be**

# En automne... attention aux voleurs!



**A** chaque changement de saison, l'environnement de votre habitation se métamorphose. L'automne n'échappe pas à la règle: le soir tombe plus rapidement, souvent avant même que vous soyez rentrés de votre travail, les bruits de la nature s'intensifient (pluie, vent dans les arbres encore en feuilles), vos voisins restent plus à l'intérieur.

L'approche de l'hiver est ainsi une période, plus encore que d'autres périodes de l'année, où votre habitation risque d'être la cible de cambrioleurs. L'obscurité, les bruits sont autant d'éléments mis à profit par les voleurs pour réaliser leur « coup » sans être remarqués. Autant de raisons qui justifient de redoubler de vigilance.



L'occasion est belle de vous rappeler une série de « bonnes habitudes » à prendre, et permettant de minimiser le risque

## Quelques bonnes habitudes...

- N'exposez pas vos objets de valeur (TV, Hi-Fi, etc) au regard des passants. Lorsqu'il fait noir, fermez vos tentures ou volets.
- Si possible mettez vos objets de grande valeur (bijoux, titres, etc) en sécurité, par exemple dans un coffre-fort. Quoiqu'il en soit, ne les rangez pas dans un même endroit (boîte à bijoux à la salle de bain par exemple), mais au contraire dispersez les dans l'habitation à des endroits non prévisibles.
- Rangez vos clés dans un endroit sûr, non visible de l'extérieur et à l'abri du regard des visiteurs.
- Notez toutes les caractéristiques des objets de valeur que vous possédez, photographiez-les. Cela qui vous permettra de déclarer de manière précise vos pertes si vous deviez malgré tout être victime d'un vol.

## Lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée

- Fermez toutes les portes à clé et les fenêtres de votre habitation.
- Fermez la grille ou la barrière de votre propriété si elle en est équipée.
- Fermez votre chalet ou abri de jardin à clé.
- Ne « cachez » jamais vos clés dans un endroit classique tel que pot de fleur ou sous le paillason.
- Si votre maison en est équipée, mettez toujours votre système d'alarme en service.
- Rangez les échelles et autres outils que pourrait utiliser un voleur.

## Lorsque vous vous absentez, même pour une longue durée

(Par exemple vacances ou hospitalisation)

- Prévenez vos voisins de votre absence et demandez leur de garder un œil sur votre logement.
- Demandez à une personne de confiance de relever régulièrement votre courrier, d'abaisser et remonter régulièrement les volets.
- Demandez au service de police de votre commune de surveiller votre maison.
- Ne laissez pas de message sur votre porte, votre répondeur, ou sur votre profil Facebook pour signaler votre absence.
- Installez une minuterie qui allume à des périodes aléatoires l'éclairage d'une pièce, pour simuler votre présence.



### TRUC ET ASTUCES

- ✓ Pourquoi ne pas envisager une meilleure sécurisation de votre habitation? Depuis le début 2011, toute une série de dépenses faites dans ce cadre donnent droit à une **réduction fiscale**!
- ✓ **Contactez-nous** pour vérifier que la garantie VOL est bien couverte dans votre contrat d'assurance « Incendie ».



# Que couvre votre assurance incendie



L'assurance « Incendie », aussi appelée assurance habitation, vous protège vous et vos biens contre toute une série d'événements. Il existe trois types de couvertures: les couvertures de base, les couvertures complémentaires et les couvertures optionnelles ou facultatives.

## 1. Les couvertures de base

Chaque contrat d'assurance incendie indemnise les dommages matériels causés par l'incendie, l'explosion, l'implosion, la foudre, les attentats et conflits du travail, le heurt par un animal, le heurt par un véhicule, la chute d'un arbre sur le bâtiment, la tempête, la pression de la neige ou de la glace sur un toit, la grêle et les catastrophes naturelles. La plupart des assurances incendie étendent généralement ces garanties aux dommages causés par:

- L'électricité: l'action de l'électricité sur les installations et appareils électriques (par exemple les dégâts occasionnés aux appareils électriques à la suite d'une surtension ou la perte du contenu du surgélateur en résultant (décongélation).
- La fumée ou la suie.
- Les dégâts des eaux provoqués par une rupture de canalisation, le débordement de gouttières, de sanitaires ou d'appareils électroménagers, l'infiltration d'eau par le toit.
- Le bris de vitrage (par exemple véranda, fenêtre).
- Les dommages au bâtiment (par exemple portes, fenêtres) causés à la suite d'un cambriolage ou d'un acte de vandalisme.



## 2. Les couvertures complémentaires

Les garanties complémentaires ne couvrent pas directement les dommages proprement dits, mais bien les autres frais liés à un sinistre.

- Les frais de sauvetage.
- Les frais découlant des mesures nécessaires pour atténuer les conséquences du sinistre (par exemple bâche tendue sur la toiture après que celle-ci ait été endommagée suite à une tempête, afin d'éviter que des infiltrations d'eau ne causent des dégâts supplémentaires).
- Les frais de conservation de vos biens pendant la durée de reconstruction ou de réparation du bâtiment (par exemple le stockage des meubles dans un garde-meuble).
- Les frais de démolition des biens endommagés, nécessaires ou non à la reconstruction, ainsi que l'évacuation des déblais vers une décharge.
- Les frais d'expertise du sinistre, et dans une certaine mesure, de contre-expertise.
- Le chômage immobilier (privation de jouissance de votre habitation) lorsque le bâtiment est rendu inhabitable, pendant la durée de reconstruction ou de réparation.
- Le recours des tiers (par exemple un incendie qui se propage à une autre habitation).

## 3. Les couvertures optionnelles

Certaines couvertures sont proposées à votre choix, comme la couverture vol de votre contenu.

Moins connue sans doute, existe aussi la possibilité de couvrir les « pertes indirectes »: ces pertes diverses, frais multiples que vous subissez à la suite d'un incendie, d'un dégât des eaux, d'une tempête. Songez aux frais de courrier, de voiture, aux pertes de temps, aux tracasseries administratives, etc.

Il est possible de prévoir une majoration automatique des indemnités (par exemple 10%) pour couvrir ces frais.



### TRUC ET ASTUCES

- ✓ La plupart des contrats couvrent automatiquement les panneaux **photovoltaïques** installés sur la toiture de votre habitation. Est-ce la cas dans votre police d'assurance?
- ✓ Les capitaux assurés dans votre contrats sont-ils suffisants? Le montant assu-

ré pour votre Contenu vous permettrait-il de racheter toutes les choses que vous possédez?

**CONTACTEZ-NOUS pour un contrôle gratuit de votre assurance Habitation!**



# Certirente

Optez pour un rendement au top!



**3% brut**  
**par an,**  
**4 ans**  
**durant**  
**GARANTI**

Compte à terme  
certirente

Profitez de cette offre attrayante depuis le 29 août 2011. Elle peut être revue à tout moment.  
Pour plus d'explications, surfez sur [www.axa.be](http://www.axa.be) ou rendez dans nos bureaux.

\* Offre soumise à conditions – Renseignez-vous dans nos bureaux



**GRAND JEAN**  
& C SA

Pour bénéficier de ce taux de 3% brut sur base annuelle, un versement de minimum 125 euros est demandé.  
Le montant maximum s'élève à 500.000 euros par client. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet  
chez votre agent bancaire AXA ou sur [www.axa.be](http://www.axa.be)

*Demandez nos conseils*

Visitez notre site :  
[www.cgc.be](http://www.cgc.be)



Ghislain KECH



Stéphanie WIDART



Dominique JAMOTTE

**INTÉRESSÉS?**  
Contactez-nous!  
**061/210 611 – Bastogne**  
**061/533 100 – Libramont**

